



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016 A 20 H 30

L'an deux mil seize le premier avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 26 mars 2016, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr LAMBOURD Claude, Mr MORALA Alain, Mr JULIEN Vincent, Mme BOUEME Karine.

Absent excusé : Mr MORALA Alain

Absents : Mr POSSEME Christian, Mme BOUEME Karine

Madame BOUEME Karine a été désignée secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- . Approbation du dernier procès-verbal,
- . Approbation des comptes de gestion et administratif du budget assainissement 2015,
- . Vote du budget primitif du budget assainissement 2016,
- . Approbation des comptes de gestion et administratif du budget communal 2015,
- . Vote du budget communal 2016 et vote des taux d'imposition,
- . Aménagement de la Place, choix du maître d'œuvre,
- . Façade de l'école, choix des couleurs des huisseries,
- . Création d'un budget lotissement,
- . Informations et questions diverses

Affectation des résultats 2015 du service assainissement

Après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif 2015 du service assainissement, faisant apparaître les résultats suivants :

- . un excédent de fonctionnement de 4 755,02 €
- . un déficit d'investissement de 145,11 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement,

soit 145,11 € au compte 1068 : autres réserves, en section d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement et l'autre partie soit : 4 609,91 € au compte 002 : résultat d'exploitation reporté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 du service assainissement en équilibre en section de fonctionnement, à la somme de 16 359,91 € et en section d'investissement, à la somme de 6 667,11 € en dépense et 13 246,04 € en recettes.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif 2015 du budget communal, faisant apparaître les résultats suivants :

- . un excédent de fonctionnement de 51 777,30 €
- . un excédent d'investissement de 60 203,68 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit : 51 777,30 € au compte 002 : résultat d'exploitation reporté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 de la commune en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 294 249,30 €, à la somme de 144 181,00 € en dépenses d'investissement et à la somme de 175 181,98 € en recettes d'investissement, soit un excédent de 31 000,98 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,

Considérant, le produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget qui est d'environ 107 017 €, le conseil municipal décide le vote des taux comme suit :

- . taxe d'habitation : 22,57 %
- . taxe foncière (bâti) : 20,00 %
- . taxe foncière (non bâti) : 26,54 %

AMENAGEMENT DU BOURG SEME TRANCHE - PLACE JACQUES FAVROT CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Madame le Maire explique qu'en vue des travaux d'aménagement du bourg 5^{ème} tranche, place Jacques Favrot, estimé entre 80 000 et 100 000,00 € HT, il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre.

Trois maîtres d'œuvre ont été sollicités par courrier, deux ont répondu à la demande. Il s'agit de la SARL ZUBER Patrick d'Evron, pour un montant de 5 200,00 € HT et de Mr DURET Vincent, géomètre expert de Saint Denis d'Anjou, pour un montant de 4 800,00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte l'offre de Mr DURET Vincent et autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.